

Article 21 du Règlement

divulguer les détails de l'étude sous prétexte qu'elle est censée demeurer confidentielle et la propriété de la société, a dit, comme il a été rapporté dans le *Globe and Mail* du 30 septembre: «Un groupe d'avions indésirables ne devrait pas être mêlé à l'ensemble de la flotte, mais il s'agit d'une question politique (pour le Canada) si je comprends bien. Dommage que les appareils de certains avions soient gradués en unités métriques et d'autres pas».

Le 19 septembre, je demandais la tenue d'une enquête publique sur la catastrophe aérienne du Boeing 767 d'Air Canada survenue à Gimli, au Manitoba. Le ministre des Transports a déclaré que si l'opposition voulait bien collaborer avec le gouvernement, une mesure législative pourrait être présentée incessamment à la Chambre, une fois l'étude du comité terminée, je suppose. Nous avons bel et bien collaboré avec le gouvernement, le comité a terminé la révision du projet de loi, mais il n'a toujours pas été présenté à la Chambre de façon que nous puissions tenir des enquêtes publiques dans le cas d'accidents de ce type.

Les Canadiens ne seront pas heureux de savoir que ces félicitations à propos des normes de sécurité d'Air Canada ont été adressées par une commission formée de sept hommes nommés par le président de la société, cinq de ces sept membres étant salariés de la compagnie d'aviation Boeing.

Quels types d'accidents justifieront la tenue d'enquêtes publiques au Canada? Le gouvernement prêterait-il attention aux pilotes et aux contrôleurs aériens et retarderait-il l'adoption du système métrique tant que les associations mondiales n'auront pas décidé qu'elle ne comporte plus de dangers?

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE**LES RÉPERCUSSIONS DE CERTAINES MESURES PRISES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique s'oppose au versement d'une subvention fédérale de \$20,000 à la commission des droits de la personne de l'île de Vancouver sous prétexte que cette somme sera utilisée pour renverser le gouvernement.

Quand le gouvernement provincial s'en est pris pour la première fois aux droits de la personne, il l'a fait au nom de l'austérité. Selon toute apparence, les créditistes estiment maintenant que les droits de la personne constituent une menace à leur maintien au pouvoir. Ils ont raison jusqu'à un certain point. Quand la population apprend à apprécier ses propres valeurs humaines et à défendre ses propres droits, elle constitue une menace pour tous les gouvernements mesquins et répressifs.

De la même façon, les créditistes s'opposent au financement fédéral des centres d'entraide pour les chômeurs. Ces centres offrent des services de consultation aux travailleurs et à leur famille victimes du chômage. Ils administrent des réserves de produits alimentaires. A l'heure actuelle, ils commencent, en prévision de la Noël, à préparer des paniers de provisions et des cadeaux destinés aux familles qui, autrement, devraient s'en passer.

Les créditistes craignent que les chômeurs qui se rassemblent ne débattent les raisons fondamentales de leur chômage.

Ces primaires craignent ceux qui collaborent pour améliorer leurs conditions de vie et leur communauté. Étant donné que le gouvernement fédéral a négligé de résoudre le problème du chômage, il doit continuer à financer ces centres d'entraide sans tenir compte des craintes des créditistes.

* * *

LE BILINGUISME**LE RÉFÉRENDUM DEVANT ÊTRE TENU À WINNIPEG**

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, les représentants de tous les partis déplorent vivement que le conseil municipal de Winnipeg ait décidé, par une très faible majorité, d'organiser un référendum sur les droits linguistiques des francophones de la province lors des élections municipales prévues pour la fin du mois. Le libellé de la question que l'on projette de poser lors de cette consultation populaire est d'une ambiguïté et d'une complexité telles, qu'il se pourrait que bien des électeurs ne comprennent pas l'objet du vote.

Le but visé par la loi provinciale, qui a incité le conseil municipal de Winnipeg à organiser ce référendum, est précisément d'éviter que la langue française ne soit imposée aux Manitobains, ou qu'on en fasse un critère d'avancement professionnel, que ce soit dans les secteurs public ou privé de la province, qui privilégierait les personnes parlant aussi bien le français que l'anglais. Les législateurs provinciaux au contraire ont voulu assurer aux Manitobains francophones la prestation en français de certains services publics et, ce faisant, respecter les dispositions de l'article 23 de l'Acte du Manitoba, 1870, condition préalable à l'admission de la province dans la confédération canadienne.

Les Canadiens espèrent tous que leurs concitoyens de Winnipeg sauront faire honneur aux traditions nationales de tolérance, d'équité et de bonne entente multiculturelle, lorsqu'ils seront appelés à se prononcer par voie de scrutin le 26 octobre prochain.

* * *

LA CONSTITUTION**LA SEMAINE DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE—ON DEMANDE D'ENCHÂSSER LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ**

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, je voudrais rappeler à la Chambre que c'est la semaine de la propriété privée, événement national que parraine l'Association canadienne de l'immeuble et les 50,000 membres du Canada tout entier qu'elle représente.

Je suis persuadé que tous les députés vont souscrire à l'objectif de cet événement qui vise à rappeler aux Canadiens leurs droits et devoirs existants. Il cherche aussi à leur rappeler que lorsque toutes sortes de lois et de règlements multiplient les empiètements sur la propriété, les droits de propriété ne peuvent plus être tenus pour acquis.

Nous savons, par ailleurs, que les droits de propriété au Canada pourraient et devraient être raffermis par un amendement qui les inscrirait dans la Charte des droits. J'ai pris connaissance des belles paroles par lesquelles le premier ministre (M. Trudeau) s'est engagé à appuyer les objectifs de cette semaine et l'amendement. Si le gouvernement est sincère dans son intention d'inscrire ce droit fondamental dans la Charte, il